Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 26

Artikel: Peblliot et sa vilhie
Autor: Marc
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-213149

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

55me ANNÉE — N° 26. Samedi 30 juin 1917.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (*1er étage*).
Administration (*abonnements, changements d'adresse*),
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
„ PUBLICITAS "
Société Anonyme Suisse de Publicité
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse*, un an, Fr. 4 50 ; six mois, Fr. 2 50. — *Etranger*, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : **Canton**, 15 cent. — **Suisse**, 20 cent. **Etranger**, 25 cent. — **Réclames**, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 30 juin 1917 : — Comme le charbonnier (J. M.). — Coins de chez nous. — Peblliot et sa vilhie (Marc à Louis). — Les trois terres. — Chanson vaudoise de 1815. — Boire en nom de mariage (H. C.). — On vilho refrain (E. Matthey). — Un traité de commerce (J. Besançon).

COMME LE CHARBONNIER

C'est peut-être le fait de la guerre. Elle couvre, sinon explique tant de choses. Plus tard, l'histoire, qui se pique d'impartialité et qui considérera les événements avec un calme et un sang-froid bien difficiles aujourd'hui, acceptera-t-elle cette excuse et, pour la seule raison que « c'était la guerre », passera-t-elle l'éponge sur bien des choses qui se produisent en ce temps-ci ? Il serait téméraire d'en jurer. Son verdict, exempt de toute pression, de toute influence, et rendu de haut, sera peut-être très sévère pour bien des manifestations, bien des agitations que nous paraissons trouver toutes naturelles, obligées même, et comme la seule façon d'exprimer nos sentiments.

Il n'y a présentement que les emballés et les combatifs qui comptent. Les esprits réfléchis sont des timorés ; les gens pondérés, des poules mouillées. La raison, le jugement, la réflexion, sont démodés ; il faut crier, taper, protester sans merci. Ceux-là sont les plus près de la vérité, qui s'agitent, crient et tapent le plus fort. Du reste, en Suisse, nous avons fini par perdre conscience de notre personnalité. Nous ne savons plus juger par nous-mêmes de nos propres affaires. Qu'un événement se produise chez nous — et il n'en manque pas, certes, qui ne sont pas toujours des plus édifiants — nous regardons aussitôt, pour former notre jugement, qui à l'ouest, qui à l'est, qui au nord, qui au sud, ce que l'on en pense et ce que l'on en dit. Nous avons des opinions cosmopolites, oscillant au gré de nos sympathies ou de l'attitude de nos voisins. Il n'y a plus d'opinion suisse, là, vraiment suisse, inspirée par les seuls intérêts, bien entendus, du pays et dégagée de toute influence extérieure. Nous risquons fort, à ce jeu-là, de n'être plus que des pantins dont l'étranger tirera la ficelle :

« Polichinelle, mon petit, demi-tour, droite, demi-tour, gauche ; révérence à la galerie ! »

Avant la guerre, notre organisation fédérative, avec la diversité des races, des langues, des mœurs, des religions, dont elle est composée, n'en constituait pas moins un ensemble très harmonieux et très intéressant aussi, dans sa bigarrure. Peu à peu, par l'affaiblissement du sentiment national, affaiblissement aux progrès duquel — inconsciemment nous voulons le croire — beaucoup d'entre nous contribuent, qui auraient plutôt le devoir de l'enrayer et qui seraient bien placés pour cela, nous ne serons bientôt plus qu'une triste arlequinade, où l'on aura grand peine à se reconnaître.

Reprenons donc un peu conscience de notre personnalité et de notre dignité. Faisons nos affaires nous-mêmes et en famille. S'il y a des réformes à apporter à nos institutions, un coup de balai à donner, faisons-les, ces réformes, donnons-le, ce coup de balai, de notre propre initiative ; amputons-nous des éléments qui nous compromettent, mais ne cherchons plus notre mot d'ordre à l'est, à l'ouest, au nord ou au sud. Faisons comprendre à tous ceux qui, de près ou de loin, auraient la velléité de s'immiscer dans nos affaires intérieures, que, respectueux de nos devoirs et de nos obligations nationaux et internationaux, nous entendons être maîtres chez nous et que, forts de notre bon droit, nous saurons toujours le défendre et n'avons peur de personne.

Chantons, comme nos bons aïeux, plus crânes peut-être que nous, dans leur bonne naïveté :

Sans justice
Un tyran viendrait-il chez nous,
A la Suisse
Apprendre à courber les genoux,
La terre étonnée,
Verrait son armée
Tomber sous nos coups !

J. M.

COINS DE CHEZ NOUS

Pont-de-Nant.

A demi-lieue des Plans, se trouve le pâturage de Pont-de-Nant. On peut y monter en voiture ; mais le mieux, de beaucoup, est d'aller à pied. De toute manière, la promenade est charmante ; on est en pleine et riche forêt alpestre, au milieu des blocs moussus, groupés sur la pente, et avec un superbe torrent, qui bondit à quelques pas... Le pâturage de Pont-de-Nant est une des stations les plus alpestres qu'on puisse trouver à pareille hauteur, 1200 mètres. La pelouse serait parfaitement unie sans les énormes blocs dont elle est émaillée. C'est la promenade favorite des étrangers qui résident aux Plans, et il n'est pas rare d'y trouver de nombreuses sociétés. La vue dont on jouit est totalement différente de celle des bassins inférieurs de la vallée, et l'effet de surprise est grand. Le plus beau coup d'œil et le plus nouveau s'offre à main droite. De ce côté s'ouvre la vallée de Nant, profonde et large, dont les flans, revêtus de forêts, sont dominés partout de parois abruptes...

A ce tableau d'une rare fraîcheur, à la fois sévère et captivant, s'ajoutent les détails prochains, les plaisirs d'une véritable pelouse alpestre, au gazon fin et ras, les blocs déjà couverts de rosages, les grands sapins qui servent d'abris aux troupeaux, et dont plus d'un a été coupé par l'orage ou l'avalanche, les sources qui jaillissent du milieu d'un lit de mousse, les fraises, les fines fraises de la montagne, les plus parfumées de toutes, qui abondent autour des troncs et sur le penchant de la côte, enfin les plantes rares, dont le botaniste remplit sa boîte et dont les dames font des bouquets.

EUGÈNE RAMBERT.

La Pierre au Syndic.

Un des blocs de Pont-de-Nant s'appelle la « Pierre au Syndic ». D'où lui est venu ce nom, c'est ce que le lecteur verra par la jolie page inédite suivante, que nous passe un ami du *Conteur vaudois*, et dont l'auteur est un enfant de Bex, transplanté dans le Jura neuchâtelois et qui a gardé à sa région natale un amour que partageront tous ceux à qui elle est familière.

« Il y a bien près de cinquante ans, j'étais petit élève du collège de Bex et du corps des cadets. C'est généralement à Pont-de-Nant que nous allions faire nos manœuvres, quelquefois avec ceux de Lausanne. En 1867 ou 1868, ce fut avec les cadets de Neuchâtel ou plutôt les élèves du collège de cette ville, sous la conduite du professeur L. Favre, qui nous fit un discours vibrant du haut d'une haute pierre plantée au milieu de la vallée, qui se trouvait, autant que je me souviens, à proximité du chalet actuel de M. le professeur Wilczek. Nous appelions cette pierre « la Tribune », parce que c'est de son sommet que nos autorités locales, par la voix du syndic Cherix, le « petit rodzet » (c'était un très petit homme à barbe rouge, grand ami et protégé de Ls Ruchonnet) lançaient leurs foudres sur nos têtes de mauvais garnements. Et ces discours étaient d'autant plus véhéments que le char qui avait amené les vins de fête était plus chargé. Mais nous l'aimions bien, notre petit syndic. Quoique sans grande instruction, il était doué d'un réel talent oratoire et il improvisait à merveille, possédant tout un stock de clichés qu'il avait sans doute collectionnés au contact du grand Ruchonnet et qu'il déballait avec un à-propos singulier. Dans ces moments-là, sa fougue était telle que son visage s'empourprait au point que l'on ne distinguait plus sa barbe, ce qui nous mettait au comble de la joie.

« Après le discours que nous fit, sur cette même pierre, le professeur Louis Favre, ce fut le pasteur Sylvius Chavannes qui, y étant grimpé à son tour, nous chanta la « Bergère d'Isenau », un petit chant d'école de sa composition, puis ce furent encore d'autres professeurs de Neuchâtel, et toujours notre « petit rodzet » répondait coup sur coup et s'embrasait de plus en plus.

« J'ignore si l'on conduit toujours les écoles de Bex célébrer leur fête annuelle à Pont-de-Nant. Pour moi j'ai gardé de ce coin de pays et de nos ébats dans cette superbe vallée un souvenir d'une fraîcheur délicieuse, et le cœur me chante chaque fois que je pense à ces petits événements d'une époque pleine de simplicité et de poésie ».

PEBLLIOT ET SA VILHIE

Dâi iâdzo on sâ pas porquie lé dzein sè màryant. Lè z'on, l'è po sè betà à la chotta ; lè zene, po avâi quaucon po no gagnî noûtra via ; lè z'autro, po onna carràie ; âo bin mîmameint po avâi onna balla-mère ; âo oncora po avâi dâi mousse que lau derant pére et mére ; âo bin oncora tot bounameint po avâi on'hommo âo onna fenna. Peblliot et sa vîlhie, leu, nion n'arâi su dere porquie s'frant z'on zu maryà. S'étant jamé de dâi galé nom quemet lè dzouveno d'ora

sè dyant : mon chou, mon gros loup, mon oiseau, mon ami, mon chat, mon raton, mon rossignol, mon coucou, ma rave, ma joie, ma tendresse, mon chalumeau, mon beau, ma consolation, mon espoir, mon rocher, ma molasse et on mouî d'autro que l'è pardieu bin galé de lè z'oûre. Mà Peblliot se dèvesâve de sa vîlhie, ie desâi : mon horreur, mon angoisse, ma vîlhie tseguelhie, mon effroi. Et la vîlhie quand desâi : ma roûta, ma chenollie, ma tsravoûta, mon serpeint à senaille, eh bin ! ie l'ètâi dâi nom sobriquiet po Peblliot.

La vîlhie fasâi on coup dinse po mourgâ son hommo :

— Lè potte dussant tè fére mau du lo teimps que t'ì pouet.

Et Peblliot repondâi :

— Eh ! serpeint ! tè betâ dèso on trè (pressoir), à mè de fére lè quart et pu criâ lè z'ami po lau fère agottâ l'iguie de pounèze.

..... On dzor que Peblliot ètâi z'u pè lo boû po fére d'âi moûno po la coumouna, n'a-te pas trovâ moyan de sè betâ dèso onna sapalla que l'è tsesaîte et que lâi a frèsa la tîta et mîmameint rontu lè duve piaute. L'a faliu lo ramenâ a l'ottô, ma fâi ! ein brequa, dein onna seille.

Et quand l'è qu'on dèmandâve à sa fenna se cein l'âi avâi pas baillî on rîdo coup, ie repondâi :

— Peinsâ vo vâi ! Quand mè l'ant apportâ mè su messa à tchurlâ, à tchurlâ ! Tiura que i'îro : ne repeinsâvo pas que l'ètâi assurâ !

MARC A LOUIS.

LES TROIS TERRES

Nous parlons des internés de 1871. On ignorait alors l'institution des marraines, création du XXe siècle. Nos internés n'en étaient pas moins choyés ; ils avaient toute la population pour parrains et marraines. C'était à qui se montrerait le plus empressé, le plus généreux. Demandez plutôt à ceux d'entre nos hôtes d'alors qui vivent encore.

C'était donc en 1871. Un ancien professeur lausannois s'ingéniait à distraire les soldats français internés chez nous en leur faisant des conférences. Un soir, c'était sur la géologie. Pourquoi le conférencier s'embourba-t-il dans son sujet ? Mystère. Le fait est qu'il ne put jamais se tirer de sa corvée. Ce que voyant, un jeune franc-tireur se lève et s'écrie :

— La géologie, c'est pas tout ça. Il y a trois sortes de terre : la terre de pipe, la terre de bruyère et la terre de l'hospitalité, qui est la Suisse !

Et les bravos d'éclater.

CHANSON VAUDOISE DE 1815

Air : *Au clair de la lune.*

Nous devons à l'obligeance d'un de nos lecteurs communication de la vieille chanson que voici, datant de plus de cent ans (1815) et évoquant le souvenir d'une époque agitée, semblable à celle que nous vivons. C'est là, ainsi que l'amusante naïveté avec laquelle l'auteur a exprimé les sentiments patriotiques qui l'ont inspiré, ce qui donne de l'intérêt à cette chanson, car les vers, comme on le verra, en sont souvent boîteux et de tournure bien prosaïque.

L'ANIMAL féroce
Nommé ambition,
Par des vues atroces
Sur notre canton
Se montra si traître
Publiant tout haut
Qu'il était le maître
Du canton de Vaud.

Cette bête ingrate
Voulut, cette fois,
Faire, avec sa patte,
Trembler les Vaudois ;
Elle avait envie
De deux cantons jumeaux :
Celui d'Argovie
Et celui de Vaud.

Ce n'est pas la Bête,
Mais ses partisans
Qui font en cachette
Ce burlesque plan ;
Flattant Alexandre
Et les impériaux,
Ils voulaient reprendre
Le canton de Vaud.

Grâce à la sagesse
Des monarques unis
Qui nous reconnaissent
Pour leurs vrais amis ;
Et dès qu'ils prononcent
Un arrêt si beau
L'ambitieux renonce
Au canton de Vaud.

On voit dans son geste,
Couché sur le dos,
Qu'il jure et proteste,
En vain, qu'il lui faut
Les vins de la Côte
Et ceux de Lavaux ;
Dont on fait ribote
Au canton de Vaud.

Rien de si facile,
Monsieur le Gourmand,
Venez dans nos villes,
Avec de l'argent.
Vous verrez nos braves
Remplir vos tonneaux
Des vins qu'on encave
Au canton de Vaud.

Mais sans numéraires
Ne prétendez rien,
Ni sur nos affaires
Ni sur notre bien
Ni sur les montagnes
Ni sur les côteaux
Qui ornent les campagnes
Du canton de Vaud.

Si, par fantaisie,
L'ours voulait flairer
Nos belles prairies
Et nos beaux vergers...
Eh bien qu'on l'enchaîne
Par les deux naseaux
Et puis qu'on l'amène
Au canton de Vaud.

Avec politesse,
Nous lui ferons voir
Le plat et la graisse
Qu'il voulait avoir ;
Lui disant ensuite,
Monsieur le Maraud,
Sortez au plus vite
Du canton de Vaud.

BOIRE EN NOM DE MARIAGE

C'est là une expression peu connue. Elle a trait à une vieille coutume vaudoise.

Les détails qui suivent sur la coutume de contracter des promesses de mariage par la formalité qui consistait à *boire en nom de mariage*, ont été révélés dans un procès intenté par Marguerite Perret à Jean-Jaques Jaccoud, en 1733, devant le vénérable consistoire de Lausanne.

La fille Perret était en condition, à Lausanne, chez M. le conseiller de Sévery. Jaccoud, valet de chambre du voisinage, désirant l'épouser, chargea son ami Samuel Clément de parler à Mme de Sévery pour obtenir son consentement à cette union. Cette ambassade réussit. Les maîtres de Marguerite Perret accordèrent le vin qui devait consacrer les fiançailles.

Une première fois, il avait été bu en présence seulement d'un témoin et demi. Pour rendre les promesses tout à fait authentiques, il fut convenu quelques jours après qu'aux témoins, Pierre Barraud, qui comptait pour un, et Suzanne Volet, qui ne comptait que pour un demi témoin, on ajouterait Samuel Clément, et que l'on recommencerait toute la cérémonie.

Elle eut lieu à l'office, chez M. de Sévery, et l'on veilla scrupuleusement à ce que toute informalité fût évitée. Le vin ayant été accordé de nouveau, Jaccoud pria Suzanne Valet d'aller le prendre à la cave durant une absence qu'il devait faire pour allumer le feu chez son maître. Mais la fille Perret s'y opposa, ne voulant pas souffrir qu'une partie de la cérémonie eût lieu en l'absence du principal intéressé. Celui-ci étant de retour, le vin fut apporté. Barraud en versa dans deux verres, mais ce fut Jaccoud qui le mêla. Puis il s'adressa à sa fiancée dans les termes suivants :

« Est-ce de bon cœur et ne vous repentez-vous point ? »

Alors ils « burent en nom de mariage ». Les témoins considérèrent cet acte comme sérieux et non point comme en badinage.

Jaccoud promit à Marguerite de lui acheter le tablier, les bas, les souliers et la toile. Il fut parlé un peu vaguement d'une chemise et d'une *gravatte*. Enfin, le futur époux invita tous les assistants à ses noces, qui devaient durer trois jours.

Après cela, Jaccoud eut l'entrée de la maison et fut admis à *fréquenter* Marguerite Perret et la conduisit souvent le dimanche à la promenade.

Cela lui fut permis parce que l'opinion générale admettait alors que les promesses faites en « buvant en nom de mariage » étaient obligatoires.

Plus tard, hanté par la jalousie, depuis qu'il avait appris que quelques années auparavant Antoine Fléchère avait donné à Marguerite de la mousseline de foire, Jaccoud contesta la valeur de ses promesses et refusa de suivre à la célébration du mariage.

Cependant, malgré l'assistance que lui prêta le célèbre avocat Millot, il paraît n'avoir pas eu grande confiance dans sa cause. En effet, il chercha à circonvenir les témoins, qui durent lui rappeler que le serment qu'ils avaient prêté les obligeait à dire toute la vérité, ce qu'il essaya en vain de contester.

Il est regrettable qu'en dépit de sérieuses recherches on n'ait pu connaître l'issue du procès. Il est fort possible que Jaccoud se soit repenti de son manque de foi, que les bans aient eu lieu et qu'on oublia le procès, en *bevant*, comme l'écrivait le greffier du Consistoire, pour la troisième fois et pendant trois jours, *en nom de mariage*.

H. C.

ON VILHO REFRAIN

Vallorbe, le 22 juin 1917.

M'n'ami *Conteur*,

Vouaiquie onco on refrain du tzan de nocé que ma mère-grand no tzantavont ä tzaquiè fitè dè familhe.

Son galé corset
Coula su sa taillé,
Son motchau ben mé
Son tsapé de paillé
Ses bas proupro qu'on ugnon
Ont fé reluqua Suzon.
You !
Dein noûtron veladz' ô gué
Dein noutron veladzo.

Bouna salutachon de 'na vilhia de Valouerba.

E. MATTHEY.

A l'examen. — C'est dans une école de jeunes filles.

L'expert : Voulez-vous m'indiquer l'étymologie du mot : tropique.

L'élève : Tropique ?... Eh bien... Ça vient de... de ce que ça pique trop !